Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261111-202611048-DE

**République Française**
**Département Morbihan**
**Commune de Saint-Marcel**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
# Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la mairie, située 1, place de la mairie à Saint-Marcel, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 04/11/2026
Date d'affichage : 04/11/2026
**Nombre de membres**
En exercice : 15
Présents : 11
Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme BOQUET Charlène

**Absents excusés :** M. BACHELOT Guillaume, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme BROHAN Nicole

Mme BROHAN Nicole a donné pouvoir à Mme DANO Marine

**A été nommée secrétaire** : Mme BOQUET Charlène

## 2026-11-048 : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DES A.F.N. AVEC MORBIHAN ENERGIES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du syndicat mixte **Morbihan Énergies** ;
Vu le projet de convention de financement et de réalisation afférent à l'opération de rénovation de l'éclairage public ;
Considérant que la commune souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public afin d'améliorer la performance énergétique du réseau et de réduire sa consommation d'énergie en remplaçant 3 luminaires boules par des luminaires à led place des AFN ;
Considérant que toute intervention technique et financière de **Morbihan Énergies** sur les réseaux de la commune nécessite la conclusion préalable d'une convention de financement et de réalisation fixant les obligations de chaque partie ;
Considérant que cette opération est placée sous la maîtrise d'ouvrage de **Morbihan Énergies** ;
Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération détaillé ci-après :

- Coût total estimé des travaux : 3 240 € HT
- Participation financière de Morbihan Énergies : 972 €
- Reste à charge estimé pour la commune : 2 268 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de rénovation de l'éclairage public telle que présentée, pour un coût global estimé à 3 240 € HT.
- **APPROUVE** les termes de la convention de financement et de réalisation à intervenir avec **Morbihan Énergies**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la part communale sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à la section d'investissement.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

En mairie, le 12 novembre 2026
Le maire,
Ludovic BOULO